La Française AM Finance Services,
Société par actions simplifiées au capital de 857 420 euros.
RCS Paris 326 817 467
Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13007808 (www.orias.fr)

M.
Adresse
Code postal Ville

Paris le

Cher/Chère……,

Cette lettre a pour objet de préciser les conditions et modalités de notre intervention.

Toutes les informations légales sont sur le site vous devez en prendre connaissance avant toute collaboration, sachez qu'une version papier est disponible gratuitement sur simple demande auprès de vos conseillers Moniwan.

I - Informations générales

La Française AM Finance Services, est une Entreprise d'Investissement agréée par l'ACPR le 12/11/2008 sous le numéro 18673. Dans ce cadre, elle est habilitée à fournir les services de conseil en investissement, réception transmission d'ordres. Elle est également immatriculée auprès de l'ORIAS sous le n°13007808 en qualité de courtier d'assurance. Enfin, elle est titulaire de la carte de transaction immobilière délivrée par la CCI Paris Ile de France sous le n° CPI 7501 2016 000 010 432.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe détient 99.20% de Groupe la Française (exprimés en droits de vote). Groupe la Française détient 100% de la société La Française AM Finance Services. Cette dernière commercialise principalement les produits et services des sociétés suivantes :

1. La Française Asset Management société de gestion d'OPC et de portefeuille, filiale à 99,98% de Groupe La Française (exprimés en droits de vote),
2. La Française Real Estate Managers, société de gestion en charge principalement des supports immobiliers notamment les SCPI, filiale à 96,17% de Groupe La Française (exprimés en droits de vote),

II – Nature de la prestation

La prestation portera sur le Plan d'Epargne Retraite

Une proposition d'allocation vous sera adressée. Le client est informé qu'une partie plus ou moins substantielle des fonds qui pourront être proposés, sont gérés par des sociétés de gestion du Groupe La Française, dont Moniwan fait partie.

III - Modalités de la prestation :

La prestation débutera à réception d'un exemplaire de la présente lettre signée par vos soins et du questionnaire client contenant les informations nécessaires à notre mission dûment complétés et signés.

Afin de pouvoir répondre à vos préoccupations, les informations recueillies sur le questionnaire de connaissance client nous permettront de :

- mieux appréhender votre situation financière et patrimoniale, vos objectifs et connaissances en matière de produits d'investissement, et votre tolérance aux risques ;
- bâtir avec vous une stratégie financière à moyen et long terme tenant compte de vos objectifs et de vos contraintes.

La Française AM Finance Services,
Société par actions simplifiées au capital de 857 420 euros.
RCS Paris 326 817 467
Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13007808 (www.orias.fr)

De plus, si vous en faites la demande, nous pouvons réaliser un audit de votre situation patrimoniale globale.

En fonction de l'évaluation de votre situation et de vos objectifs, ce conseil pourra déboucher sur la souscription d'un Plan d'Epargne Retraite.

Nous vous informons qu'afin de vous accorder le niveau de protection le plus élevé, nous vous classons dans la catégorie des Clients non Professionnels. Vous pouvez toutefois demander d'être classifié en client professionnel. A réception de votre demande, nous vous préciserons les conséquences en termes de protection et de droit à indemnisation qui en résulteront. Si vous confirmez alors votre demande par écrit, nous vous informons que nous pourrons l'accepter ou la refuser de façon discrétionnaire.

Nous vous fournissons un conseil de niveau 2, consistant à prendre en compte votre situation financière, vos objectifs d'investissement, vos connaissance et expérience en matière financière, ainsi que votre tolérance aux risques et votre capacité à subir des pertes.
Conformément à DDA (Directive Distribution Assurance), entrée en vigueur le 1er octobre 2018, nous vous précisons que le service de conseil en investissement qui vous sera fourni par La Française AM Finance Services sera de nature non-indépendante et que l'éventail des instruments financiers qui pourraient vous être conseillés sont émis ou gérés par des partenaires avec lesquels nous avons conclu des accords spécifiques.

Nous nous engageons à vous proposer de faire un point chaque année afin de s'assurer que notre conseil reste toujours adapté à votre situation. Pour cela, nous vous soumettrons les derniers questionnaires client et profil investisseur complétés par vos soins afin de vérifier que vos réponses sont toujours d'actualité. Après analyse de ceux-ci, nous vous ferons parvenir par écrit notre recommandation actualisée.

IV- Suivi de notre prestation

Toute communication, correspondance ou notification effectuée aux termes des présentes devra être rédigée en langue française sur un support papier ou tout autre support durable accepté par les parties.
Si vous avez opté pour le conseil, notre relation étant appelée à devenir durable, nous vous rendrons compte annuellement des informations concernant notre conseil.
Vous acceptez expressément que la politique de traitement des réclamations clients certains documents soit mise à votre disposition sur les sites du Groupe La Française. A cet effet, vous déclarez avoir un accès régulier à internet.
Par ailleurs, sauf instructions expresses contraires de votre part, toutes les informations relatives à votre investissement vous seront transmises par voie électronique à votre **adresse mail personnelle** qui est : [dw1_email_digital]

V - Conditions tarifaires

La prestation est fournie à titre gracieux, étant précisé que la Française AM Finance Services se rémunère au travers des rétrocessions perçues de ses partenaires (dont certains font partie du Groupe la Française auquel appartient Moniwan) et des éventuelles commissions de souscriptions.
Nous prenons l'engagement de vous présenter l'ensemble des frais et charges avant votre investissement effectif basés sur votre allocation.

VI - Risques sur les produits proposés

Le Plan d'Epargne Retraite est un produit dédié à la constitution d'un revenu complémentaire pour la retraite avec un blocage de l'épargne constituée jusqu'à la retraite et d'une liquidation principalement en rente viagère.

VII - Confidentialité

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.
De plus, chacune des parties sera amenée à accéder et/ou manipuler des données à caractère personnel et s'engage, à ce titre, à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données dont elle est responsable au regard du cadre légal et/ou règlementaire applicable, l'ensemble des obligations légales et/ou règlementaires qui lui sont applicables en cette qualité, en particulier :
(i) la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée qui comprend notamment un droit d'accès et de rectification auprès de La Française AM Finance Services desdites données ;
(ii) le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données) ;
(iii) toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante compétente ; ainsi que

La Française AM Finance Services,
Société par actions simplifiées au capital de 857 420 euros.
RCS Paris 326 817 467
Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13007808 (www.orias.fr)

(iv) les dispositions de **l'annexe 2** des présentes relatives à la protection des données à caractère personnel.
Vous trouverez notre politique de confidentialité complète sur le lien suivant :
https://www.moniwan.fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies?_ga=2.237352519.679882526.1574431100-1832521208.1572336597&_gac=1.36824980.1572336597.EAIaIQobChMI1OLQoILB5QIVluFRCh2QUAggEAAYASAAEgLEe_D_BwE

VIII - Litiges/réclamations

La Française AM Finance Services a la volonté d'apporter de manière permanente à ses clients un service de qualité.
Toutefois, si vous rencontrez des difficultés au niveau de la prestation délivrée et que vous souhaitez nous faire part de votre réclamation, vous pouvez contacter le Service Réclamations :

Par e-mail : reclamations.clients@la-francaise.com
OU
Par courrier :
Service Clients
128, boulevard Raspail
75006 Paris

La Française s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception. En l'absence de réponse dans le délai de deux mois ou au cas où suite aux différents échanges avec Le Groupe La Française la réponse apportée à votre réclamation ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser gratuitement :

Le Groupe La Française a choisi son propre médiateur, à savoir le médiateur du Crédit Mutuel, qui est un médiateur d'entreprise. Le Médiateur du Crédit Mutuel est une personne indépendante et impartiale qui a été choisie pour ses compétences et son expérience.

Par courrier :
Monsieur le Médiateur du Crédit Mutuel
63, chemin Antoine Pardon
69160 Tassin La Demi-Lune
En utilisant le formulaire mis à disposition sur le site internet pour un dépôt en ligne de votre dossier :
www.lemediateur-creditmutuel.com

SCPI/INSTRUMENTS FINANCIERS	Médiateur de l'AMF, le médiateur public compétent pour toutes réclamations portant sur un instrument financier. **Par courrier :** **Autorité des marchés financiers (AMF)** **La médiation** **17, place de la Bourse** **75082 PARIS CEDEX 02** En utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site internet de l'AMF : **https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur**
ASSURANCE VIE/PER	Le médiateur de l'AMF n'est pas compétent en matière d'assurance-vie/PER

Vous avez également la possibilité de recourir à la plateforme de règlement en ligne des litiges.
Cette plateforme est accessible depuis le site de la commission européenne : https://ec.europa.eu
Attention, votre choix est définitif pour cette réclamation.
Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur le site du Médiateur du Crédit Mutuel et consulter la Charte de la médiation.

VIIII – Divers

Vos contacts privilégiés au sein de MONIWAN sont à votre disposition pour vous accompagner dans la découverte du site **Moniwan.fr** au **01 44 56 11 11** ou par email à **contact@moniwan.fr**
Vous trouverez, une version intégrale de la politique de gestion des conflits d'intérêts sur le site https://www.la-francaise.com/fr/informations-reglementaires/ ou, sur demande, en format papier.

MONIWAN.fr
investir, maintenant c'est comme ça

Si les modalités et conditions de collaboration décrites ci-dessus vous agréent, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire de cette lettre dûment signée.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur/Madame, à l'expression de nos salutations distinguées.

Fait en deux exemplaires à Paris, le

Conseiller (signature) Monsieur/Madame (signature)

Annexes :

- Annexe 1 : convention de RTO
- Annexe 2 : protection des données à caractère personnel

Annexe 1 : Convention de RTO

Entre : La Française AM Finance Services (« **LFAM FS** »)
Et : le signataire du bulletin de souscription (le « **Client** » ou le « **Titulaire** »)

Préambule :
La Française AM Finance Services (LFAM FS), entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sous le numéro 18673 X, est habilitée à exercer le service de réception et transmission d'ordres pour compte de tiers (RTO) portant sur des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et parts d'organismes de placement collectif (les « **instruments financiers** »).
Dans le cadre de son activité de distribution d'Instruments financiers, LFAM FS pourra être amenée dans certains cas à réaliser de la réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers sur les instruments financiers.
La présente convention est conclue conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 314-59 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (« **AMF** ») et par l'Instruction AMF n° 2008-04.

ARTICLE 1 – Objet de la convention : La présente convention a pour objectif de définir les conditions dans lesquelles LFAM FS pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordres. **Le client reconnait et accepte que la signature de la lettre de mission emporte irrévocablement acceptation de la présente convention de RTO**. LFAM FS ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour le compte d'un tiers.

ARTICLE 2 – Réception et prise en charge des ordres : Le Client pourra adresser son ordre à LFAM FS par écrit, par télécopie, courrier ou courriel. Chaque ordre donné par le Client devra comporter : son identité, le sens de l'opération souhaité (achat et/ou vente), la désignation de l'instrument financier concerné (code ISIN, nom), le montant nominal concerné de l'instrument financier, la signature du Client.
LFAM FS horodatera l'ordre dès sa réception ou sa confirmation par le client lorsque celle-ci est requise. L'horodatage matérialise la prise en charge de l'ordre. L'ordre pourra être dématérialisé.
Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Client accepte expressément que la preuve de ses ordres puisse résulter de l'enregistrement des moyens informatiques utilisés entre lui et LFAM FS lesquels pourront être produits en cas de litige pendant une durée de cinq (5) ans et également transmis au Client à sa demande.

ARTICLE 3 – Transmission des ordres : A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par LFAM FS, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, LFAM FS transmettra l'ordre à l'intermédiaire sélectionné. Le client est informé que LFAM FS est également le teneur de registre pour les SCPI gérées par LFREM et par EURYALE AM.
Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par l'intermédiaire sélectionné sur les instruments financiers sur lesquels il intervient et notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité. LFAM FS ne peut être tenue responsable d'aucune faute ou manquement commis par l'intermédiaire sélectionné dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que la responsabilité de LFAM FS ne saurait être recherchée à ce titre pour les OPC dont LFAM FS n'est pas teneur de registre.
Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que s'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles. Le Client dispose de l'ensemble de ces éléments d'information dans la documentation juridique de l'instrument financier concerné. Si l'ordre n'a pas pu être exécuté (ou a été partiellement exécuté), LFAM FS en informera son client par tout moyen.

ARTICLE 4 – Information du client sur l'ordre exécuté : Il est rappelé que l'intermédiaire sélectionné transmettra au Client une confirmation d'opération confirmant l'exécution ou la non-exécution de l'ordre passé. En cas de contestation relative aux conditions de réception –transmission d'un ordre, la contestation formulée par écrit (courrier ou courriel) doit être adressée à LFAM FS par le Client dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de la confirmation d'opération.
A défaut de contestation dans les formes et délais, LFAM FS sera réputée avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

ARTICLE 5 – Obligation de LFAM FS : LFAM FS agit conformément aux usages de la profession. Elle ne pourra être tenue pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'intermédiaire sélectionné.

ARTICLE 6 – Rémunération : LFAM FS ne perçoit aucune rémunération additionnelle au titre de la présente convention. Pour information, les Sociétés de Gestion des instruments financiers reversent des commissions de distribution à LFAM FS.

La Française AM Finance Services,
Société par actions simplifiées au capital de 857 420 euros.
RCS Paris 326 817 467
Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13007808 (www.orias.fr)

ARTICLE 7 – Durée de la convention : La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par écrit (courrier ou courriel) par le Client ou par LFAM FS avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre. Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'intermédiaire sélectionné.

ARTICLE 8 - Informatique Libertés : Dans le cadre de la Convention, chacune des Parties est amenée à accéder et/ou manipuler des données à caractère personnel au sens de la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.
A ce titre Chacune des Parties s'engage, à compter du 25 mai 2018, à respecter, à l'occasion de la collecte et du traitement des données à caractère personnel dont elle est responsable l'ensemble des obligations légales et/ou réglementaires qui lui sont applicables en particulier ladite loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Règlement européen 2016/679 (« Règlement Général sur la Protection des données »), toutes réglementations européennes en vigueur et recommandations de toute autorité publique indépendante compétente.
Ces dispositions remplaceront à compter du 25 mai 2018 celles relatives aux Données Personnelles de la CNIL.
Par la signature de la présente convention, le Client consent au traitement de ses données personnelles dans le respect des dispositions de l'annexe Ade la présente convention.

ARTICLE 9 - Confidentialité et secret professionnel : LFAM FS, ainsi que toute personne participant à sa gestion ou à sa direction ou étant employée par elle, sont tenues à une obligation de secret professionnel au profit de ses Clients, conformément aux articles L. 511-33 et L. 571-4 du CMF.

ARTICLE 10 - Droit applicable / juridiction compétente : La présente convention est soumise au droit français. Avant tous recours contentieux, le Client saisit LFAM FS de sa réclamation. Au cas où la réponse apportée à sa réclamation ne le satisfait pas, le Client peut saisir soit le Médiateur du CMNE soit celui de l'AMF (le médiateur public compétent pour toutes réclamations portant sur un instrument financier). Les tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris sont compétents pour connaitre du litige.

Annexe 2 : Politique de protection des données à caractère personnel

Dans le cadre des présentes, LA FRANÇAISE AM Finance Services traite les données à caractère personnel du client personne physique ou morale, des représentants légaux dudit client, des personnes dûment habilitées par un pouvoir à représenter le client. Ces données sont fournies par le client dans le cadre de ses relations avec La Française AM Finance Services, notamment au moyen des documents et/ou formulaires qu'il renseigne dans le cadre de l'entrée en relation ou de l'exécution des présentes.

Les données à caractère personnel du client sont traitées pour les finalités suivantes :
- la gestion de la relation client et la fourniture des services ;
- la gestion des produits et services fournis par La Française AM Finance Services, la prospection et l'animation commerciale de La Française AM Finance Services et de l'ensemble du Groupe La Française ;
- les relations avec les partenaires de La Française AM Finance Services; et
- le respect des obligations légales, fiscales, comptables, réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Les bases légales du traitement des données à caractère personnel sont :
- l'exécution des présentes ; et
- le respect des obligations légales, fiscales, comptables, réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

La Française AM Finance Services communique les données à caractère personnel du client, pour les finalités ci-dessus mentionnées, aux destinataires suivants :
- les interlocuteurs de La Française AM Finance Services dans le cadre des présentes ;
- Les sous-traitants de La Française AM Finance Services.

Les données à caractère personnel du client sont conservées pendant toute la durée des présentes et au-delà, pendant la durée des délais de prescription applicables (e.g. pour la conservation des données relatives aux documents comptables et pièces justificatives, pendant une durée de dix (10) ans).

Dans le cadre des traitements de ses données à caractère personnel, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement (dans les conditions prévues pour la limitation du traitement à l'article 18 du Règlement général sur la protection des données (UE) n° 2016/679). Le client peut indiquer à La Française AM Finance Services les directives spécifiques relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès. Afin d'exercer les droits ci-dessus mentionnés, le client doit écrire à reclamations.clients@lafrancaise-group.com.

La Française AM Finance Services,
Société par actions simplifiées au capital de 857 420 euros.
RCS Paris 326 817 467
Siège social : 128 boulevard Raspail - 75006 Paris.
Immatriculée à l'ORIAS sous le n°13007808 (www.orias.fr)